

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSJS	Date	23 septembre 2026
Numéro	26.170	Heure	18h55

Auteur-e(-s) : Cédric Dupraz		Lié à (facultatif) : ad ...
Titre : Le pas en avant ? Ou le pas de trop ? Après l'aide au ménage, l'aide aux soins à domicile pour ceux qui ne peuvent pas en faire...		
Contenu (questions posées au Conseil d'État) : En 2015, le Conseil d'État ouvrait la porte à une participation des personnes atteintes dans leur santé au financement des prestations d'aide au ménage indépendamment de leur revenu. Cette mesure, indépendante de la capacité financière des personnes concernées, créait une véritable disparité sociale entre bénéficiaires. Tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une « mauvaise mesure », le gouvernement précisait néanmoins et bien heureusement que la « priorité absolue » était de ne pas toucher aux prestations de soins ! Or, une décennie plus tard, les décisions et engagements du gouvernement de l'époque semblent balayés. Désormais, les personnes atteintes dans leur santé devront, si le processus législatif va jusqu'à son terme, financer les prestations de soins à domicile. Le Conseil d'État peut-il nous informer de son choix et des conséquences cumulatives de ses coûts pour les personnes les plus faibles, tant sur le plan financier que sur celui de leur santé ?		
Développement (commentaire aux questions) :		

Demandes spécifiques liées au traitement (par défaut, la réponse « Non » est retenue)	
Urgence	OUI
Développement oral	OUI
Réponse orale	OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Cédric Dupraz		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :